



Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2024-030

Liberté, égalité, fraternité

DECISION

du 24 avril 2024

OBJET : Tarif d'occupation du domaine public pour les marchés nocturnes à compter du 1^{er} mai 2024

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2023-001 du 23 février 2023, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées au 2° de l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision municipale n°2023-047 du 19 juin 2023 fixant le tarif d'occupation du domaine public pour les marchés nocturnes de la saison 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser la tarification pour l'occupation du domaine public pour les marchés nocturnes à compter du 1^{er} mai 2024 ;

DECIDE

Article 1^{er} : De fixer à compter du 1^{er} mai 2024, le tarif d'occupation du domaine public des marchés nocturnes, comme suit :

Pour les emplacements d'une longueur jusqu'à 3 mètres linéaires :

- 27 € par emplacement et par marché,
- Forfait de 81 € pour 4 dates consécutives,
- Forfait de 102 € pour 5 dates consécutives,
- Forfait de 159 € pour 9 dates consécutives ou plus.

Pour les emplacements d'une longueur jusqu'à 6 mètres linéaires :

- 48 € par emplacement et par marché jusqu'à 6 mètres linaires et 17,30 € par mètre linéaire supplémentaire,
- Forfait de 145 € pour 4 dates consécutives,
- Forfait de 195 € pour 5 dates consécutives,
- Forfait de 285 € pour 9 dates consécutives ou plus.

Article 2 : Les recettes sont inscrites au budget primitif 2024 à l'article 70323.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, au titre du contrôle de légalité, et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.

Fait à Gréoux-les-Bains,
Le 24 avril 2024

Le Maire
Mairie de Gréoux-les-Bains
R1E
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Paul AUDAN